



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

18/02/2022

Date d'affichage

18/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/02/2022

et publication du :

25/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LIMOUSIN Philippe.

Etaient présents :

M. ANTUNES Paulo, Mme CHANTRAINNE Christine, Mme CUSSEAU Pascale, Mme DE MEYER Pascale, M. DELRUE Francis, M. DESPREZ René, M. DEVYLERRE Luc, M. DEWAILLY Bruno, Mme DUFOUR Isabelle, Mme DUTILLEUL Laurence, M. FIEVET Jean-Michel, M. GUILBERT Christian, Mme HERENGUEL Céline, Mme LECLERCQ Bénédicte, M. LIMOUSIN Philippe, M. MACRE Jean-Pierre, Mme PAQUIER Odile, M. PAQUIER Michel, Mme SCHOEMAECKER Coralie, M. VANDELDELDE Olivier, M. VERBECQUE Karl

Procuration(s) :

M. COQCET Bernard donne pouvoir à M. DELRUE Francis, Mme HERMAN Bénédicte donne pouvoir à Mme SCHOEMAECKER Coralie, Mme BATAILLE Catherine donne pouvoir à Mme CUSSEAU Pascale, M. KIJOWSKI Pawel donne pouvoir à M. DEWAILLY Bruno, M. MILLET Michel donne pouvoir à M. LIMOUSIN Philippe, M. THERY Matthieu donne pouvoir à M. VANDELDELDE Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BATAILLE Catherine, M. COQCET Bernard, Mme HERMAN Bénédicte, M. KIJOWSKI Pawel, M. MILLET Michel, M. THERY Matthieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DE MEYER Pascale

Délibération n° 2022.02.06

Objet : Intercommunalité - Délibération relative à l'enquête publique sur la modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin

La société « Aéroport de Lille SAS », gestionnaire de l'aéroport de Lille-Lesquin par concession de service public délivrée par le SMALIM propriétaire de la plateforme porte un projet de « modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin ».

Ce projet s'étale sur la durée de la concession 2020-2039 et comporte deux volets :

- La mise aux normes réglementaires de sécurité de la plateforme aéroportuaire,
- L'extension afin d'accueillir entre 3.4 et 3.9 millions de passagers d'ici 2039 (contre 2,2 millions en 2019), avec une augmentation du nombre de mouvements évaluée par Aéroport de Lille à +12% de mouvements totaux en 2039.

Eu égard à la nature de ce vaste projet qui concerne le cadre de vie des habitants des communes environnantes et notamment Baisieux, commune de l'aire d'influence, la demande d'autorisation environnementale conjointe à la demande d'autorisation du permis de construire, émise par Aéroport de Lille SAS, fait l'objet d'une enquête publique du 10 janvier au 1^{er} mars 2022 auprès de 67 communes dont Baisieux.

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, la Préfecture demande aux organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, de donner leur avis sur la demande de permis de construire, conjointe à la demande d'autorisation environnementale ;

Ces avis ne pourront être pris en compte que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête publique, c'est-à-dire avant le 15 mars 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L181-10 II et R181-38 ;

Vu le rapport délibéré de l'autorité environnementale, N0 Ae2021-87 ;

Il est proposé au conseil municipal :

1. d'émettre un avis favorable conditionné sur la modernisation du terminal, en fixant :
 - un couvre-feu d'au moins 7 heures d'affilée durant le créneau - souhaité de 23h à 6h -
 - une exigence que les lignes accueillies représentent un équivalent de temps de transport de plus de 3h de trajet en train afin de favoriser les transports propres.

2. D'émettre un avis défavorable à l'extension de l'aéroport et des pistes :
 - Au regard de la situation géographique de l'aéroport de Lille-Lesquin, cerné par une zone urbaine dense. Une extension accentuerait encore les nuisances relatives à la qualité de l'air, au bruit et de manière générale contribuerait encore à une dégradation de la qualité de vie des habitants.
 - La métropole lilloise est desservie par 5 aéroports (Roissy – Bruxelles Zaventem – Charleroi – Beauvais – Bruges Ostende), qui sont à 1 heure de Lille environ et bien desservis par TGV, lignes de bus et réseaux autoroutiers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable conditionné sur la modernisation du terminal ;

- d'émettre un avis défavorable à l'extension de l'aéroport et des pistes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAISIEUX
Le Maire,
Philippe LIMOUSIN

